

MINISTERE DE L'ECONOMIE
NUMERIQUE, DES POSTES ET DE
LA TRANSFORMATION DIGITALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DE
PROMOTION DES TIC



Burkina Faso
Unité – Progrès – Justice

Termes de référence

**ELABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES
RÉSEAUX HAUT DÉBIT MOBILES EN TIRANT PROFIT
DES IMT 2020 AU BURKINA FASO**

Août 2021

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	3
2 OBJECTIFS.....	4
3 RESULTATS ATTENDUS.....	4
4 DESCRIPTION DES PHASES.....	5
PHASE 1 : RÉALISATION DE L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE.....	5
PHASE 2 : ÉLABORATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DES IMT 2020 AU BURKINA FASO.....	7
5 QUALIFICATION COMPÉTENCES DU CABINET.....	8
6 DURÉE DE LA MISSION.....	10
7 LIVRABLES.....	10
8 ENGAGEMENT DU CABINET.....	11

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les communications électroniques sont en perpétuelle évolution depuis l'avènement du numérique. Les capacités de transport en termes de débits sont de plus en plus croissantes afin de répondre à des besoins de plus en plus importants. Si pendant longtemps l'évolution consistait en une augmentation effrénée des débits offerts, aujourd'hui l'enjeu est davantage de gérer une multitude d'objets connectés tout en respectant les contraintes environnementales.

Les réseaux IMT 2020 « International Mobile Telecommunication 2020 » tels que les réseaux « 5G » changent le paradigme des communications électroniques car ils touchent à tous les secteurs de l'économie moderne. Ils ont un potentiel certain pour le développement des pays les moins avancés.

Au Burkina Faso, la référence pour le secteur du numérique est exprimée dans la Stratégie Nationale de Développement de l'Économie Numérique (SN@DEN), adoptée par le décret n°2018-0450/PRES/PM/MDENP/MINEFID du 06 juin 2018. L'objectif global est de bâtir une économie numérique performante qui contribue efficacement à la transformation structurelle de l'économie et de la société burkinabè. C'est ainsi que le développement des réseaux IMT 2020 se retrouvent au confluent de deux programmes clefs de la SN@DEN :

- Le Programme 3 : Infrastructures large bande ;
- Le Programme 4 : Transformation numérique de l'administration publique, des secteurs économiques et de la société burkinabè.

Ce développement s'inscrit également dans la vision du Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) du Burkina adopté par décret n°2019 - 0837-PRES/PM/MDENP/MINEFID du 07 août 2019 et qui se définit en ces termes : « **D'ici 2030, le haut débit est accessible sur l'ensemble du territoire national à un coût modéré, contribuant à la transformation structurelle du Burkina Faso** ».

L'État burkinabè étant engagé dans un processus de transformation digitale, les réseaux IMT 2020 s'annoncent comme une opportunité majeure à saisir. Il est donc indispensable pour le Ministère en charge de l'économie numérique d'élaborer un plan de développement des réseaux haut débit mobiles en tirant profit des IMT 2020, en vue de permettre à l'ensemble des secteurs d'activités de réussir leur transformation digitale et d'apporter des solutions structurantes au développement socio-économique du Burkina Faso.

Le présent document constitue les termes de référence pour le recrutement d'un cabinet ou groupement de cabinet pour élaborer le plan de développement des réseaux haut débit mobiles en tirant profit des IMT 2020 au Burkina Faso.

2 OBJECTIFS

L'objectif général de cette consultation est **l'élaboration du plan de développement des réseaux hauts débits mobiles en tirant profit des IMT 2020 au Burkina Faso**. Elle devra permettre d'identifier les cas d'utilisation les plus appropriés dans le contexte burkinabè et d'élaborer un plan de développement sur cinq (05) et dix (10) ans. Il s'agira de manière plus spécifique :

- de mettre en évidence les opportunités offertes par ces nouvelles technologies ainsi que les enseignements à tirer de l'expérience des « first enabler », en termes de stratégie et de meilleures pratiques ;
- d'identifier après une analyse de la situation existante, les défis à relever ainsi que les ambitions envisageables pour chacun des secteurs d'activité socio-économique du Burkina Faso à échéance cinq (05) et dix (10) ans ;
- d'élaborer une note de cadrage stratégique sur la vision, les ambitions et les principales réformes à mener pour favoriser l'introduction des réseaux IMT 2020;
- d'élaborer le plan de développement des réseaux IMT 2020 au Burkina Faso sur cinq (05) et dix (10) ans ;
- d'effectuer une évaluation économique et financière précise avec la planification conformes aux référentiels nationaux ;
- de réaliser une étude de faisabilité technico-économique et environnementale détaillée pour une des activités à identifier dans le secteur socio-économique identifié (activité pilote) ;
- de proposer la stratégie de mise en œuvre du plan.

3 RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de cette étude sont :

- les opportunités offertes par ces nouvelles technologies ainsi que les enseignements à tirer de l'expérience des « first enabler », en termes de stratégie et de meilleures pratiques sont mises en évidence ;
- les défis à relever ainsi que les ambitions envisageables pour chacun des secteurs d'activité socio-économique du Burkina Faso à échéance cinq (05) et dix (10) ans, après une analyse de la situation existante sont identifiés ;
- une note de cadrage stratégique sur la vision, les ambitions et les principales réformes à mener pour favoriser l'introduction des réseaux « IMT 2020 » est élaborée ;
- le plan de développement des réseaux « IMT 2020 » au Burkina Faso sur cinq (05) et dix (10) ans est élaborée ;
- une évaluation économique et financière précise avec la planification conformes aux référents nationaux est effectuée ;

- une étude de faisabilité technico-économique et environnementale détaillée pour une activité pilote est réalisée ;
- la stratégie de mise en œuvre est proposée.

4 DESCRIPTION DES PHASES

Le Cabinet sera recruté sur la base de la pertinence de sa proposition technique visant l'atteinte des objectifs exposés ci-dessus. Cette partie constitue un ensemble d'indications sur la conduite de la mission. L'étude s'effectuera en deux phases dont la description est exposée ci-après.

PHASE 1 : RÉALISATION DE L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

Dans cette phase, il est attendu du cabinet, à minima, de réaliser trois (03) tâches :

Tâche 1 : Mettre en évidence les opportunités offertes par ces nouvelles technologies ainsi que les enseignements à tirer de l'expérience des « first enabler », en termes de stratégie et de meilleures pratiques.

Il s'agira :

- ✓ Dans un premier temps de réaliser un benchmark. Pour ce faire une analyse des plans de développement des réseaux « IMT 2020 » dans au moins trois (03) pays aux réalités similaires (économie ou contexte similaire) à celles du Burkina Faso. Le benchmark devra inclure à minima les points suivants :
 - analyse des options technologiques adaptées ;
 - analyse de l'emploi des solutions réseaux « IMT 2020 » dans les secteurs d'activités socioéconomiques ;
 - analyse des contraintes et/ou opportunités relatives à chaque cas du benchmark et les enseignements tirés ;
 - modèles juridiques ;
 - résultats atteints.
 - stratégies mises en place pour atteindre les résultats.

La liste des pays à retenir pour le benchmark sera proposée par le Cabinet en concertation avec le Ministère de l'économie numérique, des postes et de la transformation digitale.

- ✓ Dans un deuxième temps d'identifier les secteurs d'activités socio-économiques susceptibles de tirer profit des IMT 2020 et de présenter les opportunités offertes aux pays en développement comme le Burkina Faso. Il présentera ces opportunités par secteurs d'activités socio- économique et montrera leur importance pour ce pays.

Tâche 2 : Identifier après une analyse de la situation existante, les défis à relever ainsi que les ambitions envisageables pour chacun des secteurs d'activités socio-économique du Burkina Faso à échéance cinq (05) et dix (10) ans.

Il s'agira :

- ✓ Dans un premier temps, le Cabinet devra réaliser un diagnostic de la situation au Burkina Faso. Le cabinet devra pour ce faire réaliser un état des lieux sur les points ci-après :
 - la description de l'écosystème existant ;
 - la présentation du cadre législatif et réglementaire ;
 - une synthèse de l'état de déploiement des réseaux au Burkina Faso. À partir des éléments à la disposition du ministère, de l'ARCEP et des acteurs du secteur, le cabinet complétera et mettra à jour :
 - *l'état de déploiement au niveau national, des réseaux de téléphonie mobile classiques ;*
 - *l'état de déploiement au niveau national, des réseaux dédiés à l'internet des objets ;*
 - *l'état de déploiement au niveau national, des infrastructures « Backbone » et « backhaul ».*
 - L'élaboration du point complet sur le niveau d'introduction des solutions digitales dans les différents secteurs d'activité. Dans sa démarche, le cabinet devra évaluer les effets et les impacts de ces solutions dans le développement de ces secteurs en organisant des concertations avec les différents acteurs (ARCEP, Ministères, opérateurs, bénéficiaires, PTF...).
- ✓ Dans un second temps, le Cabinet devra identifier sur la base de l'analyse, la situation existante, les besoins et défis à relever.

Les éléments de diagnostic recueillis au niveau du point précédant devront faire l'objet d'une analyse objective et être mise en regard avec les opportunités identifiées au niveau de la **tâche 1** afin de définir les perspectives pour les réseaux « IMT 2020 » au Burkina Faso. L'analyse devra traiter aussi bien du volet réglementaire que du volet technique avec notamment un accent particulier porté sur la question du spectre, son identification, son mode d'octroi. À l'issue de cette analyse, le cabinet devra au regard de son expérience, en cohérence avec la SN@DEN et les stratégies de développement des différents secteurs concernés, proposer les ambitions raisonnables envisageables pour la transformation digitale sur deux jalons (05 ans et 10 ans).

Sur cette base il devra déterminer les défis à relever et identifier clairement les besoins à combler par secteur d'activité pour atteindre les ambitions fixées.

Tâche 3 : élaborer une note de cadrage sur la stratégie et les actions et réformes à mener pour favoriser la transformation digitale à partir du développement des « IMT 2020 ».

Dans ce document, la vision, les ambitions et les défis devront être présentés. L'écosystème avec le rôle attendu des acteurs devra être défini. Les choix technologiques à effectuer en tenant compte des contraintes économiques des pays en développement comme le Burkina Faso devront être proposés notamment en ce qui concerne l'utilisation du spectre radio électrique. Les réformes envisagées au-delà du volet réglementaire devront s'appesantir sur le volet technique avec notamment un accent particulier porté sur la question du spectre, son identification, son mode d'octroi. Dans cette partie les différents scénarii possibles devront être proposés et analysés sur la base d'une matrice SWOT. Le scénario choisi sera alors détaillé en vue de l'élaboration du Plan de développement des IMT 2020 au Burkina Faso.

PHASE 2 : ÉLABORATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DES IMT 2020 AU BURKINA FASO

Tâche 4 : élaborer le plan de développement des réseaux « IMT 2020 » au Burkina Faso sur cinq (05) et dix (10) ans ;

Le cabinet déclinera explicitement dans un premier temps, les différentes orientations stratégiques en conformité avec les référentiels nationaux. À chaque orientation stratégique devra être associées les différentes actions concourant à son atteinte. Chaque action devra également être constituée d'un ensemble d'activités pour sa mise en œuvre. Une évaluation financière sera proposée et devra pouvoir détailler le coût de la mise en œuvre de chaque activité, action et de chaque orientation stratégique. Pour chaque activité une fiche projet/étude devra être fournie. Elle devra pouvoir être présentée aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et aux commissions nationales compétentes telles que la Commission Nationale de Planification du Développement (CNPDP) et Comité national de validation des études de faisabilité et des documents de projets (CNV) pour la mise en œuvre.

Une matrice de programmation physique et financière sur cinq (05) et dix (10) ans et une matrice de mesure des rendements devront être proposées par le cabinet en tenant compte des orientations stratégiques, des actions et des activités. Les activités proposées ne devront pas occulter le volet relatif aux réformes législatives et réglementaires à mettre en œuvre pour favoriser la régulation et encourager le déploiement des réseaux IMT 2020.

Tâche 5 : réaliser une étude de faisabilité technico-économique et environnementale détaillée pour une activité pilote

Parmi les activités validées dans le plan d'action, le Ministère proposera une activité qui a un impact certain, immédiat pour mesurer à court terme l'effet de la transformation digitale dans le soutien de la croissance socio-économique du Burkina Faso. Pour cette

activité ciblée, le Cabinet réalisera une étude de faisabilité complète et détaillée alliant les choix techniques, les plans de déploiement, le budget. Des analyses sur le plan environnemental et social seront effectuées afin de communiquer avec la population sur les effets de l'introduction des IMT 2020 notamment sur la santé.

Tâche 6 : élaborer la stratégie de mise en œuvre de ce plan.

Il s'agira dans cette partie de présenter à minima :

- ✓ le cadre institutionnel et organisationnel à adopter pour la mise en œuvre de ce plan ;
- ✓ Les leviers législatifs et réglementaires pour favoriser sa mise en œuvre ;
- ✓ Les solutions et mécanismes de financement. Dans cette partie un plan réaliste de financement des activités par les partenaires techniques et financiers devra être proposé ;
- ✓ Les mécanismes de suivi-évaluation ;
- ✓ La stratégie de communication. Cette partie devra présenter un programme d'adoption et d'appropriation du plan et de son contenu à l'endroit des bénéficiaires possibles.

NB : Lorsque des nouveaux textes sont nécessaires pour la création de l'environnement favorable (leviers législatifs et réglementaires), le Cabinet devra les rédiger conformément aux dispositions des présentations des textes au Burkina Faso. Les textes proposés devront être validés par les parties prenantes et prêts à être introduits dans le circuit d'adoption.

5 QUALIFICATION ET COMPÉTENCES DU CABINET

Le cabinet devra avoir une connaissance de l'environnement des télécommunications, avoir une expérience significative sur les questions relatives aux réseaux IMT-2020/5G et futur pour mener à bien cette étude.

Le cabinet devra avoir, au cours des cinq (05) dernières années, réalisé au moins une (01) étude similaire justifiée par le contrat (page de garde mentionnant explicitement l'objet de l'étude, le client et le montant des prestations et la page de signature du contrat) et l'attestation de bonne exécution de mission achevée.

Le cabinet devra disposer d'une équipe hautement qualifiée et dont les compétences couvrent tous les aspects relatifs de la mission, y compris une maîtrise des réalités locales et des moyens matériels nécessaires à la bonne exécution de la mission.

L'équipe du cabinet devra pour cela, être composée au minimum des ressources et compétences ci-après :

- **Chef de mission** : Il devra être titulaire d'au moins un BAC+5 en télécommunications ou équivalent avec de bonnes connaissances des réseaux IMT-2020/5G et futur ». Il devra justifier d'au moins dix (10) ans d'expériences effectives dans des projets de télécommunications similaires et de cinq (05) missions similaires dans le développement

des réseaux hauts débits mobiles. La connaissance de l'environnement ouest africain est un atout.

- **Un(e) expert(e) Télécom/TIC**, ingénieur (minimum Bac + 5 en télécommunications ou équivalent) ayant sept (07) ans d'expérience au moins dans le domaine des radiocommunications et la gestion du spectre de fréquences, ayant de solides références dans le déploiement de réseaux IMT-2020/5G et futur. Il devra justifier d'au moins trois (03) projets similaires relatif à l'objet de cette consultation.
- **Un expert juriste** : Il devra être titulaire d'au moins un BAC+5 en droit ou tout autre diplôme reconnu équivalent. Il devra justifier d'au moins sept (07) ans d'expérience dans la pratique dans le domaine juridique des télécommunications/économie numérique. Il devra justifier d'au moins trois (03) projets similaires relatif à l'objet de cette consultation. Une connaissance du cadre juridique des télécommunications en Afrique de l'Ouest serait un atout.
- **Un expert économiste** : Il devra être titulaire d'au moins un BAC+5 en économie ou tout autre diplôme reconnu équivalent. Il devra justifier d'au moins sept (07) ans d'expérience dans le domaine des Télécommunications. Il devra en outre justifier d'au moins trois (03) projets similaires relatif à l'objet de cette consultation.

Tableau 1 : Récapitulatif des compétences minimales du cabinet

Poste	Diplôme (minimum)	Nombre	Nombre d'années d'expérience	Nombre de projets similaires ou pertinents
Chef de Mission	BAC+5	01	10	05
Expert Télécom	BAC+5	01	07	03
Expert Juriste	BAC+5	01	07	03
Expert Economiste-Financier	BAC+5	01	07	03

NB :

- Pour chaque expert de l'équipe clé, joindre son CV (daté et signé à l'original par le titulaire), la copie légalisée du diplôme requis et les documents justifiant les missions similaires réalisées en rapport avec la présente consultation (attestation de service fait, de participation à une mission, de bonne fin d'exécution, etc.) ;
- La composition de l'équipe d'appui est laissée à la discrétion du Cabinet.
- Au regard de la nature de la mission, tout groupement avec un ou des cabinets nationaux est fortement encouragé.

6 DURÉE DE LA MISSION

La mission du cabinet durera au total **trois (03) mois hormis le temps de validation par l'administration.**

Le Cabinet proposera un planning de réalisation de la mission et précisera le programme détaillé des différentes interventions.

Les documents d'étapes à présenter en atelier devront être transmis au moins cinq (05) jours ouvrables avant la date prévue pour la tenue de l'atelier.

Durant chaque délai de validation, le comité de suivi qui sera mis en place peut :

- Soit accepter le rapport sans réserve ;
- Soit inviter le cabinet à procéder à des corrections ou améliorations pour remettre les documents dans leurs versions définitives ainsi que les copies électroniques correspondantes et ce, dans un délai de cinq (05) jours calendaires à compter de la date de notification des remarques soulevées ;
- Soit, le cas échéant, prononcer un refus motivé du rapport pour insuffisance grave dûment justifiée.

Dans tous les cas, les frais de reprise des rapports sont entièrement à la charge du cabinet.

Les versions électroniques modifiables devront être fournies par le Cabinet pour chacun des documents demandés.

Le Cabinet prendra en compte, s'il y a lieu, les déplacements nécessaires pour être physiquement présent à Ouagadougou pour toutes les tâches qui le requièrent. Il veillera à indiquer clairement cela dans son offre.

Les travaux de validation du rapport de la phase 1, du rapport de la phase 2 et du rapport final se feront en atelier d'une durée de deux jours au moins. Les réunions de lancement et de présentation du document final se feront avec la participation des acteurs clefs identifiés pour la mise en œuvre réussie de ce plan.

Le cabinet devra organiser et prendre en charge les frais inhérents aux différents ateliers et réunions qui se tiendront à Ouagadougou. Il veillera à indiquer clairement cela dans son offre avec comme hypothèse (30 personnes par atelier et 60 personnes par réunion).

7 LIVRABLES

Le tableau ci-dessous présente les différents livrables attendus du cabinet.

N°	Libellé	Délai de livraison
01	Rapport de cadrage	J0 + 05 jours
02	Rapport de la Phase 1	J0 + 30 jours
03	Rapport de la Phase 2	J0 + 60 jours

04	Rapport final	J0 + 90 jours
----	---------------	---------------

J0 = Date de la tenue de la réunion de cadrage qui devra intervenir au plus tard 72H après la transmission de l'ordre de service de démarrage.

Les livrables de ces activités sont, entre autres les rapports validés et les rapports des ateliers de validation.

8 ENGAGEMENT DU CABINET

Le cabinet devra s'engager :

- À ne pas faire usage, divulguer, publier toute ou une partie des informations collectées directement ou indirectement ou dont il aurait eu connaissance du fait de la présente mission ;
- À préserver la confidentialité des documents et respecter les obligations relatives à la procédure publique ;
- À respecter le délai imparti pour la prestation.

9 Intrants fournis par le bénéficiaire

Le maître d'ouvrage mettra à la disposition du soumissionnaire retenu :

- toute la documentation dont il dispose et qui sera jugée utile par le soumissionnaire;
- toutes les facilités d'accès aux informations souhaitées ;
- un point focal pour tout besoin d'informations.

10 Financement

- La prestation sera financée par le projet e-Burkina en sa composante 1.